

Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
Bundesamt für Umwelt
3003 Bern

Per E-Mail an: polg@bafu.admin.ch

18. August 2020

Ihr Kontakt: Ahmet Kut, Geschäftsführer der Bundeshausfraktion, Tel. +41 31 311 33 03, E-Mail: schweiz@grunliberale.ch

Stellungnahme der Grünliberalen zum Verordnungspaket Umwelt Frühling 2021

Sehr geehrte Frau Bundespräsidentin
Sehr geehrte Damen und Herren

Wir bedanken uns für die Vorlagen und die erläuternden Berichte zum Verordnungspaket Umwelt Frühling 2021 und nehmen dazu wie folgt Stellung:

Luftreinhalte-Verordnung (LRV): Zementwerke

L'OPair doit être revue afin que les valeurs limites n'induisent pas un effet secondaire sur le traitement des déchets toxiques en Suisse plus dommageable à l'environnement :

1. La limite des COV devrait être fixée à 50mg/m³ + composition naturelle de la carrière. De plus, comme pour l'Allemagne, il faut tenir compte des réglementations et des exceptions en cas de défaillance.
2. Les limites d'émission doivent être prise en compte sur des périodes plus longues comme des moyennes journalières ou sur plusieurs heures.
3. Les accords de branche, comme cela se fait déjà avec succès pour les NOx, devraient être privilégiés vus qu'ils ont montré leur efficacité.

Lorsqu'on diminue les limites d'émissions de certains polluants, on pense agir en faveur de l'environnement. Pourtant, il faut prendre un peu de recul et analyser l'entier de la question.

La baisse de limite de divers polluants (NOx, NH₃, COV) proposée par l'OFEV vise explicitement les cimenteries. Si les cimenteries émettent ces polluants c'est, entre autre, parce qu'elles brûlent nos déchets dangereux comme les solvants chimiques, les sols contaminés ou les huiles minérales usagées. Cette activité rend un service précieux à la collectivité publique et à l'environnement. Sans l'action thermique sur ces polluants, nous devrions les mettre en décharge et le danger pour l'environnement serait encore bien plus grand. Les cimenteries ont utilisé pendant des années du charbon et du fioul lourd pour produire la chaleur nécessaire à leur processus de fabrication. Oui, il est vrai que la combustion de ces combustibles n'émet pas autant de polluants dans l'air que celle de déchets dangereux. Mais il serait absurde qu'ils doivent retourner aux énergies fossiles pour respecter les prescriptions de pollution de l'air.

Au Japon, les cimentiers sont des partenaires de la collectivité pour l'élimination des déchets au sens large du terme soit aussi les déchets ménagers. Ils savent qu'une action thermique à haute température émet moins de polluant que dans une simple usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) et de plus il n'y a pas de mâchefer à stocker dans des décharges. D'autre part, la substitution des combustibles fossiles par des combustibles de substitution permet à la Suisse de diminuer ses émissions de CO₂. Sans l'action des cimentiers, est-ce que la Suisse aurait pu respecter les objectifs fixés à Kyoto ?

Dans le rapport explicatif, il est surprenant de lire que les cimentiers devraient utiliser une certaine technologie. La technologie SCR (« Selective Catalytic Reduction ») mentionnée par l'OFEV est très gourmande en énergie et cela aura aussi un impact sur la stratégie énergétique. La majorité des émissions de COV proviennent de la matière première (marne et calcaire), il est dès lors difficile de les éviter. Enfin la technologie SCR est essentiellement conçue pour la réduction des NOx et pas des COV.

Les nouvelles normes devront être respectées y compris en valeur horaire et plus seulement en moyenne quotidienne ou annuelle. Fixer cette règle c'est soit méconnaître le fonctionnement d'une cimenterie soit vouloir nuire à cette industrie. Une cimenterie est approvisionnée avec des matériaux naturels dont la composition varie, idem pour les combustibles alternatifs. Il est dès lors, très difficile voire impossible de s'assurer que d'heure en heure, il n'y ait pas des pics de dépassement momentanés. Même la technologie SCR ne peut garantir qu'à chaque heure les émissions ne seront pas dépassées.

Il est évident que, par principe, les émissions doivent être réduites autant que possible en suivant l'état de la technique et en tenant compte de la réalité du terrain. La branche n'a, d'ailleurs, aucun intérêt à ne pas le faire.

Wir danken Ihnen für die Gelegenheit zur Stellungnahme und die Prüfung unserer Anmerkungen und Vorschläge.

Bei Fragen dazu stehen Ihnen die Unterzeichnenden sowie unser zuständiges Fraktionsmitglied, Nationalrätin Isabelle Chevalley, gerne zur Verfügung.

Mit freundlichen Grüssen

Jürg Grossen
Parteipräsident

Ahmet Kut
Geschäftsführer der Bundeshausfraktion